

**COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU 19 MARS 2015

Relevé de décisions

La Commission des Aides Financières du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 19 mars 2015 à ROZÉRIEULLES, sous la présidence de M. GEORGE.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en listant les délégations de pouvoir reçues.

I. Approbation du relevé de décisions de la séance du 4 décembre 2014

Le relevé de décisions de la séance du 4 décembre 2014 est approuvé en l'état. Les trois demandes formulées par la Commission des Aides Financières ont été satisfaites par les services de l'Agence de l'eau, à savoir :

- l'indication, dans le sommaire des dossiers présentés par service territorial, de la thématique concernée ;
- la présentation d'un bilan des zones humides acquises avec le soutien financier de l'Agence de l'eau depuis 2001 ;
- la mise à disposition d'un plan de situation du bassin de pollution de Blaesheim financé dans le cadre du schéma d'assainissement « temps de pluie » de l'Eurométropole de Strasbourg.

II. Présentation générale de la séance du jour

II.1. Autorisations d'engagement

La présente séance se caractérise par un niveau d'autorisations d'engagement sur le contingent 2015 de 6,8 millions d'euros répartis sur 42 dossiers.

Il s'agit donc d'une « petite » séance comparativement aux premières réunions de la Commission des années 2013 et 2014 (*premières années de mise en œuvre du 10^{ème} Programme*), à la fois en nombre de dossiers (*plus de 100 dossiers habituellement*) et en autorisations d'engagement (*15,3 M€ en avril 2013 et 17,4 M€ en mars 2014*). Cela matérialise le faible niveau des investissements publics constaté actuellement dans beaucoup de domaines, dont celui de l'eau, du fait d'un contexte incertain et de la raréfaction des financements.

Il est ainsi souligné l'incidence très probable de la baisse des dotations de l'État aux collectivités, couplée à la diminution – voire dans certains cas la suppression – des financements des Conseils généraux, partenaires historiques importants dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la préservation des milieux aquatiques.

Un point exhaustif et prospectif sur l'ensemble de l'année 2015 sera réalisé sur la base de l'ensemble des projets en cours de « maturation » connus de l'Agence de l'eau et sera présenté à la CAF du 2 juillet 2015.

Il est relevé que les travaux menés dans le cadre de la révision du 10^{ème} Programme devront intégrer ce contexte en examinant notamment dans quelle mesure l'Agence de l'eau pourrait stimuler plus efficacement la réalisation des opérations « prioritaires ».

II.2. Synthèse technique

Tous les dossiers présentés ont un caractère « prioritaire », à l'exception de la thématique « industrie » (*mais il est noté que cette thématique n'est représentée que par deux dossiers seulement : un « prioritaire » et un « non prioritaire »*).

Le niveau actuel des indicateurs par rapport aux cibles à atteindre en 2015, issues du contrat d'objectifs et de performance, et incluant les dossiers de la présente séance, est présenté. Sans surprise compte tenu du constat effectué précédemment (*faible niveau d'investissement actuel*), tous les indicateurs sont en retard par rapport au rythme linéaire qui permettrait d'atteindre les valeurs cibles. Aucune conclusion hâtive ne doit néanmoins être tirée à ce stade de l'année.

Conformément au souhait exprimé par la Commission le 4 décembre 2014, un bilan du nombre d'hectares de zones humides acquis avec le soutien financier de l'Agence de l'eau depuis 2001 est présenté. Il est noté les enseignements principaux suivants :

- 2001 à 2008 : de l'ordre de 100 ha acquis par an en moyenne, et nombre de dossiers limité (*environ 6 par an*) ;
- 2009 à 2013 : de l'ordre de 375 ha acquis par an en moyenne, et nombre de dossiers en forte progression (*jusqu'à 37 en 2011*). Ce rythme était très satisfaisant et en phase avec les objectifs fixés ;
- 2014 : chute des surfaces acquises (158 ha) et du nombre de dossiers (10), probablement en lien avec la baisse significative – voire l'arrêt – des autres cofinancements.

La Commission des Aides Financières exprime son inquiétude quant à ce résultat, d'autant que les objectifs fixés en 2015 et 2016 sont plus ambitieux.

III. Aides financières ayant fait l'objet d'une présentation particulière

III.1. Service territorial Moselle Aval et Sarre

La Commission des Aides Financières valide les propositions d'aides pour les programmes d'animation 2015 portés par les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges – *pages 58, 65 et 175*.

Comme suite à une question de M. GEORGE, il est précisé que les bilans des actions menées en 2014 par chacune des fédérations sont en cours et que la réalisation de ces bilans est nécessaire au versement du solde des aides. M. ERB confirme qu'une réunion a lieu systématiquement chaque année pour discuter d'une part du bilan des actions réalisées, et d'autre part des projets à venir.

La Commission des Aides Financières prend connaissance de l'état d'avancement des 11 SAGE du bassin et valide les propositions d'aides pour les missions d'animation du SAGE du bassin houiller (*Conseil général de la Moselle*) – *page 67* – et des SAGE de la Doller et de la Lauch (*Conseil général du Haut-Rhin*) – *page 152* –, couvrant la période octobre 2014 / septembre 2017.

Concernant le SAGE du bassin houiller, elle prend acte de l'ajout en séance de la condition particulière suivante : « *le mandatement du solde de l'aide est lié à la fourniture à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, avant le 31 décembre 2018, d'un rapport global critique de l'opération synthétisant l'ensemble des actions menées* ».

M. BAUER s'interrogeant, d'une manière générale, sur le statut des personnes assurant des missions d'animation, il est précisé que différents cas existent (*CDD ou CDI*). S'agissant de collectivités comme les Conseils généraux, les personnes sont souvent recrutées initialement en CDD avant d'être intégrées dans la fonction publique territoriale.

Il est également rappelé que, sur le principe, l'Agence de l'eau aide financièrement la réalisation d'actions, mais ne soutient pas des emplois en tant que tels.

III.2. Service territorial Rhin supérieur et III

La Commission des Aides Financières approuve le « contrat cadre 2015-2018 pour la protection de l'hydrosystème rhénan » avec la Région Alsace – *page 124* – ainsi que la première déclinaison opérationnelle du schéma de gestion de l'III au travers des travaux de restauration et de préservation du fuseau de mobilité du cours d'eau sur le secteur Colmar-Illhaeusern – *page 149*.

Il est précisé que les actions dites « LOGAR » (*Liaison Opérationnelle pour la Gestion de l'Aquifère Rhénan*) traduisent une coopération transfrontalière importante sur des actions de connaissance, de surveillance et de modélisation de l'évolution du fonctionnement de la nappe.

M. DIETMANN, faisant remarquer que le schéma de gestion de l'III ne pouvait être qualifié de « global » puisqu'il ne couvre que le tronçon propriété du Conseil régional (*tronçon entre Colmar et Strasbourg*), il est précisé que c'est l'approche retenue sur ce tronçon qui est globale, au sens des enjeux pris en compte. Il convient en outre de noter un début de réflexion sur l'III amont dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du TRI de l'agglomération mulhousienne, ainsi que la proposition, dans le projet de SDAGE actuellement soumis à la consultation du public, de création d'un EPTB sur l'III, de manière à couvrir l'ensemble du bassin versant.

M. BÉGUIN exprimant le souhait de disposer d'une note sur le soutien possible de l'Agence de l'eau à la création de réserves régionales, M. MICHELET évoque la possibilité d'intégrer cette réflexion dans le volet « transition écologique et énergétique » des contrats de plan État-Région.

La Commission des Aides Financières valide la proposition d'aide à l'IRSTEA (*Institut de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture*) pour la réalisation d'une étude sur l'évolution des débits futurs sur le bassin du Rhin en contexte de changement climatique – *page 122*.

En réponse à M. WENCKER, qui signalait les travaux de référence menés par la Commission Hydrologique du Rhin (*pour le compte de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin*) sur le même sujet, M. BACHMANN précise, d'une part, que l'IRSTEA a bien été associé à ces travaux et, d'autre part, que la présente étude vise maintenant à réduire les incertitudes et à affiner les projections.

III.3. Service territorial Moselle amont et Meuse

La Commission des Aides Financières valide la proposition d'aide à l'EPFL (*Établissement Public Foncier de Lorraine*) pour l'acquisition de 67 ha de zones humides dans le vallon du Bosnard (*domaine de l'abbaye de l'Étanche*) à Lamorville et Chaillon (55) – *page 62*.

M. BÉGUIN se réjouit de la collaboration avec l'EPFL et souligne l'importance de ce dossier qui aboutit après de nombreuses années de discussion. Il précise que la partie en cultures va être acquise par l'ANDRA et sera laissée en zone « naturelle » et que l'ensemble constituera alors un ensemble de grande qualité écologique. Il précise enfin que l'intervention de la Région Lorraine se concentre, via l'activité du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, sur l'« après acquisition » (*élaboration du plan de gestion, gestion du site, suivi scientifique*).

Une demande de participation de l'Europe via les fonds FEDER a été déposée. Si la réponse est positive, l'aide de l'Agence de l'eau sera réduite à due proportion.

M. GEORGE soulignant le coût assez élevé de l'acquisition (*plus de 7 000 €/ha*), il est précisé que l'achat a fait l'objet, comme pour toute opération de ce type, d'une évaluation préalable par France Domaine. M. BÉGUIN indique que ce coût est principalement dû à la présence du plan d'eau. M. LEROND ajoute qu'à titre de comparaison la valeur des terres agricoles en Moselle varie entre 4 000 et 6 000 €/ha.

La Commission des Aides Financières valide la proposition d'aide à la commune de Lamarche (88) pour la réalisation de la dernière tranche de son programme de travaux de lutte contre les fuites dans ses réseaux d'eau potable qui devrait lui permettre d'atteindre le rendement objectif de 80 % fixé pour les communes situées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) – *page 173*. Elle note que l'impact sur le prix de l'eau est estimé à près de 80 centimes d'€/m³.

A cette occasion, M. MICHELET évoque le rapport actuel entre les redevances pour prélèvement (*de l'ordre de 5 centimes/m³*) et les redevances pour pollution (*plus de 60 centimes/m³*) alors que les enjeux à venir, notamment en lien avec les effets du changement climatique, vont s'accroître fortement sur le volet quantitatif. Il est par ailleurs noté qu'augmenter significativement la redevance de prélèvement inciterait aux économies d'eau.

III.4. Délégation aux Relations Institutionnelles

Au titre des actions dites de « solidarité internationale », la Commission des Aides Financières approuve la proposition d'aide à l'HAMAP (92) à hauteur de 58 500 € pour soutenir un projet d'alimentation en eau et d'assainissement du village de Margot à Pilate en Haïti – *page 189*.

IV. Bilan annuel des aides à l'international attribuées en 2014

La Commission des Aides Financières prend acte du bilan présenté et se réjouit du fait que l'Agence de l'eau atteigne le plafond de 1 % du montant des redevances fixé par la loi.

M. BÉGUIN fait part de ses grandes interrogations actuelles liées à l'insécurité grandissante pour les ONG dans certains lieux où sont réalisés les projets, et se demande si cela doit conduire à réfléchir à une évolution des secteurs d'intervention. M. MICHELET répond que cela est bien sûr faisable sur le principe mais que cela contribuerait aussi à « donner raison » aux acteurs de cette insécurité au détriment des populations locales. Concernant les risques de « détournement » des aides accordées, il précise que l'Agence de l'eau finance des dépenses des ONG, et non des dépenses des autorités locales.

Il indique par ailleurs que, sur l'opportunité même des aides des agences de l'eau au titre de la coopération internationale, la Cour des Comptes a exprimé des réserves qui seront détaillées en Conseil d'administration l'après-midi même.

M. SZACOWNY précise que les agences de l'eau privilégient des projets sur la durée avec des structures partenaires de longue date, et qu'aucun contrôle n'est effectué par les agences elles-mêmes dans les secteurs jugés à risques. Une réflexion est en cours pour voir s'il est possible de s'appuyer sur des opérateurs locaux. Dans les autres secteurs, des contrôles sur place sont en revanche effectués régulièrement, en coordination entre les 6 agences de l'eau.

Au contraire des agences de l'eau, qui s'approchent du plafond autorisé par la loi (*1 % du produit des redevances*), les collectivités sont globalement faiblement mobilisées : leur contribution représente moins de 20 % du plafond légal.

M. FRADIN demandant si des actions sont menées par les agences de l'eau de manière concertée vis à vis des collectivités, il est précisé que la sensibilisation est principalement faite par le biais des ONG présentes sur le territoire des collectivités, ainsi que via le PSEau (*Programme Solidarité Eau*), association qui incite les élus responsables de services d'eau et d'assainissement à utiliser les possibilités offertes par la loi pour soutenir des actions de solidarité.

V. Compte rendu des décisions d'aides accordées par le Directeur général

M. MICHELET rend compte des 574 opérations ayant fait l'objet d'une décision d'aide à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières. - *page 211*.

Mme MAUVIEUX présente le bilan des aides au fonctionnement accordées en 2014 par le Directeur général de l'Agence de l'eau : 21,16 M€ d'aides, dont 17,66 M€ de primes de résultat en assainissement collectif pour 637 stations d'épuration bénéficiaires - *page 257*.

Les dispositifs d'aide au fonctionnement peuvent être utilisés pour accompagner efficacement des objectifs nationaux. A titre d'exemple, concernant les primes de résultat en assainissement collectif, il est noté le caractère incitatif du dispositif réformé au 10^{ème} Programme dans le niveau de remplissage par les collectivités du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

La Commission donne quitus au Directeur général pour toutes ces aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption des délibérations 15C01 et 15C02.

Le Président
de la Commission des Aides Financières,



Michel GEORGE

NB : *Le présent relevé de décision sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.*



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Recueil des délibérations
de la réunion du 19 mars 2015**

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 19 MARS 2015

SOMMAIRE

Délibération N° 2015C01	APPROBATION DES PROGRAMMES DE PARTENARIAT, CONVENTIONS-CADRES	<u>P</u> : 5
Délibération N° 2015C02	DÉCISIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION DES AIDES, SUBVENTIONS ET/OU AVANCES REMBOURSABLES	<u>P</u> : 7

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 19 MARS 2015

**DÉLIBÉRATION N° 2015C01 : APPROBATION DES PROGRAMMES DE PARTENARIAT,
CONVENTIONS CADRES**

La Commission des aides financières de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

- Vu le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence portant sur la période 2013-2018 et ses délibérations relatives aux aides financières, dûment approuvées,
 - Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DÉCISIONS D'APPROBATION

- d'approuver le **programme de partenariat (PPART0034) avec l'Eurométropole de Strasbourg (67)** pour la mise en œuvre, à compter du 1^{er} avril 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018, d'une opération groupée de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage privée,
- d'approuver le « **contrat cadre 2015-2018 pour la protection de l'hydrosystème rhénan** » avec le **Conseil Régional d'Alsace** dont les objectifs prioritaires sont, notamment, de préserver et reconquérir la qualité des eaux souterraines et de retrouver la fonctionnalité des milieux naturels du fossé rhénan.

ARTICLE 2 : MISE EN OEUVRE

- d'autoriser le Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à procéder aux mises au point nécessaires, le cas échéant, et à signer les documents contractuels correspondants.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président
de la Commission des aides financières,



Michel GEORGE

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 19 MARS 2015

**DÉLIBÉRATION N° 2015C02 : DÉCISIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION DES AIDES,
SUBVENTIONS ET/OU AVANCES REMBOURSABLES**

La Commission des aides financières de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

- Vu le 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence portant sur la période 2013-2018 et ses délibérations relatives aux aides financières, dûment approuvées,
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DÉCISIONS CONCERNANT LES AIDES

- d'attribuer des aides financières et de procéder aux modifications relatives aux opérations mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération, incluant notamment :

A. des décisions prises conformément au 10^{ème} Programme

- l'approbation d'une aide à l'**ETB PUBLIC FONCIER DE LORRAINE**, pour le financement d'une acquisition foncière de 67 ha de zones humides dans le vallon du Bosmard (domaine de l'abbaye de l'Etanche) à Lamorville et Chaillon (55), représentant une subvention totale de 416 250 € (cf. opération n° 15C54020 du tableau annexé, page 2),

- l'approbation d'une aide de 358 500 € à la **Commune de LAMARCHE** pour son projet global de lutte contre les fuites qui lui permettra d'atteindre le rendement objectif de 80% fixé pour les communes situées dans la zone de répartition des eaux (ZRE) du département des Vosges (cf. opération n° 15C88022 du tableau annexé, page 2),

- l'approbation d'une aide de 58 500 € à **HAMAP**, au titre des actions de solidarité, pour une opération d'alimentation en eau et d'assainissement du village de Margot à Pilate en Haiti (cf. opération n° 15C92001 du tableau annexé, page 3).

- l'approbation de la modification apportée en séance à l'aide n° 15C57020 au Département de la Moselle concernant l'animation du SAGE bassin houiller. Elle concerne l'intégration de la condition particulière suivante : « le mandatement du solde de l'aide est lié à la fourniture à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, avant le 31 décembre 2018, d'un rapport global critique de l'opération synthétisant l'ensemble des actions menées ».

B. des décisions prises en dérogation au 10^{ème} Programme

- l'approbation du déplaçonnement du montant retenu de 9 000 € HT pour 4 des 38 installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) d'une capacité supérieure à 6 EH dont la réhabilitation est prévue par la commune de **VIVIERS** (57) (cf. opération n° 15C57011 du tableau annexé, page 1).

ARTICLE 2 : MISE EN OEUVRE


- d'autoriser le Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à procéder aux mises au point nécessaires, le cas échéant, et à signer les documents contractuels correspondants.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président
de la Commission des aides financières,



Michel GEORGE

Situation au 19 MARS 2015

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION CAF N° 2015C02 du jeudi 19 mars 2015

Dossier d'aide investissement	Dérogation (Oui/Non)	Année	LP	Dpt	Raison sociale du maître d'ouvrage	Description	Nature de l'aide	Montant retenu	Taux	Montant d'aide	Conditions particulières	Echéance condition
15C57010	Non	2015	11	57	CC DU SAULNOIS	Réhabilitation de 14 installations d'Assainissement Non Collectif sous maîtrise d'ouvrage privée avec la Communauté de Communes du Saulnois dans le cadre du programme de partenariat PPART0021	Subvention	108 478,00 €	60,00	65 087,00 €		
15C57011	Oui	2015	11	57	CNE DE VIVIERS	VIVIERS : réhabilitation de 38 dispositifs d'assainissement non collectif	Solidarité Urbain/Rural	387 090,00 €	39,50	153 000,00 €		
							Subvention	387 090,00 €	60,00	232 300,00 €		
15C67004	Non	2015	11	67	CNE DE KIRRBURG	Travaux de mise en conformité de l'assainissement de la commune de KIRRBURG : création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 225 EH (en lien avec les opérations 15C67005 : élimination des ECP et 15C67008 : transport des effluents vers la station d'épuration)	Solidarité Urbain/Rural	175 000,00 €	30,00	52 500,00 €		
							Subvention	175 000,00 €	50,00	87 500,00 €		
15C67009	Non	2015	11	67	SIVOM DE LA VALLEE DU SEEBACH	Etudes préalables à la réhabilitation de l'ouvrage épuratoire de Buhl (études topographiques, milieu naturel et AVP)	Subvention	89 000,00 €	70,00	62 300,00 €		
15C67011	Non	2015	11	67	CNE DE RAUWILLER	Travaux de mise en conformité de l'assainissement de la commune de Rauwiller : création d'une station d'épuration de 220 EH (en lien avec les opérations 15C67012 : collecte des effluents et 15C67013 : transport des effluents vers la station d'épuration)	Solidarité Urbain/Rural	205 135,00 €	30,00	61 600,00 €		
							Subvention	205 135,00 €	50,00	102 600,00 €		
15C88008	Non	2015	11	88	CNE DE PORTIEUX	Construction d'un filtre plantés de roseaux (710 EH) à un étage	Subvention	418 000,00 €	50,00	209 000,00 €		
							Sommes pour la LP 11	2 149 928,00 €		1 025 887,00 €		
15C57009	Non	2015	12	57	SI EPURAT EAUX USEES VALLEE LAUTERBACH	Bassin de pollution de 400 m3 secteur Petit Pont à l'Hôpital	Subvention	426 985,00 €	50,00	213 500,00 €	Mise en place de l'autosurveillance du bassin de pollution conformément aux dispositions réglementaires en vigueur	31/12/2017
15C57012	Non	2015	12	57	SIA DE L'ANZELING	Assainissement : réseau de transfert à Ebersviller / Férange	Subvention	650 935,00 €	50,00	325 500,00 €		
15C67005	Non	2015	12	67	CNE DE KIRRBURG	Travaux de mise en conformité de l'assainissement de la commune de KIRRBURG : élimination des eaux claires parasites (en lien avec les opérations 15C67004 : création d'une station d'épuration et 15C67008 : transport des effluents vers la station d'épuration)	Solidarité Urbain/Rural	23 000,00 €	30,00	6 900,00 €		
							Subvention	23 000,00 €	30,00	6 900,00 €		
15C67008	Non	2015	12	67	CNE DE KIRRBURG	Travaux de mise en conformité de l'assainissement de la commune de KIRRBURG : création du réseau de transport des effluents vers la station d'épuration (en lien avec les opérations 15C67004 : création d'une station d'épuration et 15C67005 : élimination des eaux claires parasites)	Solidarité Urbain/Rural	138 000,00 €	20,00	27 600,00 €		
							Subvention	138 000,00 €	50,00	69 000,00 €		
15C67010	Non	2015	12	67	SEA ALSACE MOSELLE (SDEA)	PI INGWILLER/ Etude diagnostique temps de pluie et physique du milieu naturel des communes du Périmètre de Ingwiller	Subvention	132 900,00 €	70,00	93 100,00 €		
15C67012	Non	2015	12	67	CNE DE RAUWILLER	Travaux de mise en conformité de l'assainissement de la commune de RAUWILLER : amélioration de la collecte (13 habitations) (en lien avec les opérations 15C67011 : création d'une station d'épuration et 15C67013 : transport des effluents vers la station d'épuration)	Solidarité Urbain/Rural	22 371,00 €	40,00	8 950,00 €		
							Subvention	22 371,00 €	30,00	6 720,00 €		
15C67013	Non	2015	12	67	CNE DE RAUWILLER	Travaux de mise en conformité de l'assainissement de la commune de RAUWILLER : création du réseau de transport des effluents (1108 ml) vers la station d'épuration (en lien avec les opérations 15C67011 : création d'une station d'épuration et 15C67012 : amélioration de collecte)	Solidarité Urbain/Rural	304 304,00 €	20,00	60 900,00 €		
							Subvention	304 304,00 €	50,00	152 200,00 €		
15C88009	Non	2015	12	88	CNE DE PORTIEUX	Réalisation des réseaux de transfert (1 580 ml) jusqu'à la station et unicité du point de rejet rue Jacquiert	Subvention	508 830,00 €	50,00	254 500,00 €		
15C88010	Non	2015	12	88	CNE DE PORTIEUX	Travaux d'élimination d'eaux claires parasites (542 m3/j) nécessaires dans le cadre du programme de travaux	Subvention	376 690,00 €	30,00	113 100,00 €		
15C88013	Non	2015	12	88	CNE DE REHAINCOURT	Réalisation de l'ensemble des études préalables nécessaires à l'élaboration du programme de travaux de mise en conformité de l'assainissement	Subvention	103 660,00 €	70,00	72 600,00 €		
							Sommes pour la LP 12	3 175 350,00 €		1 411 470,00 €		
15I67008	Non	2015	13	67	CHARCUTERIE VALLEE DE LA BRUCHE	Mise en place d'un dispositif de prétraitement des effluents du site avant rejet dans le réseau de la collectivité	Avance remboursable	449 380,00 €	75,00	337 040,00 €	Mise en place de la neutralisation optionnelle si elle s'avère nécessaire (les éléments d'appréciation permettant de statuer seront fournis par le bénéficiaire après la mise en service)	31/12/2016
							Subvention	449 380,00 €	15,00	67 410,00 €		
15I68001	Non	2015	13	68	MATEQUIP BTP SARL	Cible Garage : collecte et prétraitement des eaux de lavage et des eaux de ruissellement de l'aire de stockage des matériels de travaux public	Avance remboursable	234 599,00 €	35,00	82 200,00 €		
							Subvention	234 599,00 €	55,00	129 100,00 €		
							Sommes pour la LP 13	1 367 958,00 €		615 750,00 €		

Dossier d'aide investissement	Dérogation (Oui/Non)	Année	LP	Dpt	Raison sociale du maître d'ouvrage	Description	Nature de l'aide	Montant retenu	Taux	Montant d'aide	Conditions particulières	Echéance condition
15A54004	Non	2015	18	54	CC DU BASSIN DE PONT A MOUSSON	Mise en place d'un programme d'actions à destination des communes du territoire de la Communauté de Communes visant la suppression de l'utilisation des pesticides : SUB = étude diagnostique et SUB1 = balayeuse.	Subvention	9 600,00 €	80,00	7 680,00 €		
							Subvention 1	196 507,00 €	60,00	118 000,00 €		
15A68005	Non	2015	18	68	PLANETE LEGUMES	ANIMATION_Opération LEGUMES MIEUX Alsace et Lorraine pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2017 (3.2 ETP sur 3 ans) SUB 1,2,3 = aide aux dépenses de personnel pour les années 1,2,3 ; SUB4 = dépenses annexes spécifiques ; SUBFO = aide forfaitaire aux dépenses d'accompagnement	Forfait			48 000,00 €	Fourniture à l'Agence de l'eau d'un rapport global critique de l'opération synthétisant l'ensemble des actions menées et des résultats obtenus sur la période couverte par les aides de l'Agence.	
							Subvention 1	172 700,00 €	56,00	96 800,00 €		
							Subvention 2	172 700,00 €	56,00	96 800,00 €		
							Subvention 3	172 700,00 €	56,00	96 800,00 €		
							Subvention 4	60 000,00 €	50,00	30 000,00 €		
			18				Sommes pour la LP 18	784 207,00 €		494 080,00 €		
15C88022	Non	2015	21	88	CNE DE LAMARCHE	Travaux de lutte contre les fuites.	Avance remboursable	597 500,00 €	40,00	239 000,00 €		
							Subvention	597 500,00 €	20,00	119 500,00 €		
			21				Sommes pour la LP 21	1 195 000,00 €		358 500,00 €		
15C54022	Non	2015	23	54	BUREAU RECH. GEOLOGIQUES MINIERES	Etude sur le Système d'Information et de Gestion des Eaux Souterraines (SIGES) du bassin Rhin-Meuse 2015-2016	Subvention	245 610,00 €	80,00	196 500,00 €		
15C55005	Non	2015	23	55	BUREAU RECH. GEOLOGIQUES MINIERES	Pollution des sols dans la forêt de Spincourt - Site de la Place à Gaz et alentours - complément d'aide pour le diagnostic et l'interprétation de l'état des milieux	Subvention	57 000,00 €	71,20	40 600,00 €		
15C68006	Non	2015	23	68	APRONA	programme d'activité 2015, hors animation du Sage III Nappe Rhin, (sub1 dépenses salariales, sub2 prestations externalisées et investissements, subfo aide forfaitaire aux dépenses d'accompagnement)	Forfait			28 500,00 €		
							Subvention 1	305 730,00 €	50,00	152 900,00 €		
							Subvention 2	161 500,00 €	50,00	80 800,00 €		
			23				Sommes pour la LP 23	769 840,00 €		499 300,00 €		
15C54010	Non	2015	24	54	CC DU LUNEVILLOIS	Mission d'animation (1 ETPT) : technicien milieux aquatiques et environnement pour la période 2015-2018 dans le cadre du programme de partenariat. Subventions 1, 2 et 3 : aides au titre des dépenses de personnel des années 1, 2 et 3. Forfait : aide forfaitaire aux dépenses d'accompagnement.	Forfait			15 000,00 €	Fourniture à l'agence de l'eau, avant le 31 décembre 2018, d'un rapport global critique de l'opération synthétisant l'ensemble des actions menées et l'évolution des indicateurs sur la période couverte par l'aide de l'agence de l'eau.	31/12/2018
							Subvention 1	48 100,00 €	80,00	38 500,00 €		
							Subvention 2	48 100,00 €	80,00	38 500,00 €		
							Subvention 3	48 100,00 €	80,00	38 500,00 €		
15C54016	Non	2015	24	54	FED 54 PECHE PROTECT* MILIEU AQUATIQUE	Mission d'animation : programme d'actions 2015 de la FDPPMA de la Meurthe-et-Moselle (convention FNPF) 3,5 ETP SUB 1: dépenses de personnel pour mission départementale SUB 2: dépenses de personnel pour mission régionale SUB 3: dépenses d'accompagnement spécifiques SUBFO: forfait d'accompagnement	Forfait			17 500,00 €		
							Subvention 1	78 145,00 €	50,00	39 100,00 €		
							Subvention 2	45 770,00 €	80,00	36 700,00 €		
							Subvention 3	7 365,00 €	50,00	3 690,00 €		
15C54018	Non	2015	24	54	EPTB ENTENTE MEURTHE ET MADON	Analyse coût-bénéfice et élaboration des dossiers Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) complets de la Meurthe et du Madon.	Subvention	205 000,00 €	25,00	51 300,00 €		
15C54020	Non	2015	24	54	ETB PUBLIC FONCIER DE LORRAINE	Acquisition foncière de 67 ha de zones humides dans le vallon du Bosmard (domaine de l'abbaye de l'Etanche) à Lamorville et Chaillon (55)	Subvention	524 700,00 €	80,00	416 250,00 €		
15C57016	Non	2015	24	57	FED MOSELLE PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE	Mission d'animation : programme d'actions 2015 de la FDPPMA de la Moselle (convention FNPF) 3,2 EPT SUB 1: dépenses de personnel SUB 2: dépenses d'accompagnement spécifiques SUBFO: forfait d'accompagnement	Forfait			16 000,00 €		
							Subvention 1	147 230,00 €	50,00	73 700,00 €		
							Subvention 2	10 630,00 €	50,00	5 320,00 €		
15C67002	Non	2015	24	67	REGION ALSACE	Travaux de restauration et de préservation du fuseau de mobilité de l'III sur le secteur Colmar-Illhaeusern (68)	Subvention	216 000,00 €	60,00	129 600,00 €		
15C68003	Non	2015	24	68	DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN	Travaux de renaturation (500 ml) et de rétablissement de la continuité écologique du Feldbach dans la traversée urbaine d'Hirsingue	Subvention	166 914,00 €	60,00	100 200,00 €		
15C68007	Non	2015	24	68	ELECTRICITE DE FRANCE	Réalisation de travaux sur le réseau de suivi NEDAP, dans le cadre du programme de recherche Anguille sur le bassin du Rhin	Subvention	447 700,00 €	50,00	223 900,00 €		

Dossier d'aide investissement	Dérogation (Oui/Non)	Année	LP	Dpt	Raison sociale du maître d'ouvrage	Description	Nature de l'aide	Montant retenu	Taux	Montant d'aide	Conditions particulières	Echéance condition
15C88011	Non	2015	24	88	FEDERATION POUR LA PECHE & LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE VOSGES	Programme d'actions 2015 visant à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques du département des Vosges. SUB1 : Aide aux actions d'animation (dépenses de personnel) SUB2 : Dépenses d'accompagnement spécifiques SUBFOR : Aide forfaitaire aux dépenses d'accompagnement	Forfait			17 750,00 €		
							Subvention 1	103 800,00 €	50,00	51 900,00 €		
							Subvention 2	16 685,00 €	50,00	8 350,00 €		
15C88012	Non	2015	24	88	CC TERRE DE GRANITE	Mission d'animation visant à l'émergence et au suivi de projets de renaturation des milieux aquatiques du territoire de la Communauté de Communes Terre de Granite SUB1 : aide 2015 pour 1,3 ETPT SUB2 : aide 2016 pour 1,3 ETPT SUB3 : aide 2017 pour 1,3 ETPT SUBFO : aide forfaitaire pour les dépenses d'accompagnement.	Forfait			19 500,00 €		
							Subvention 1	43 847,00 €	50,00	22 000,00 €	Fourniture à l'Agence de l'eau d'un rapport global critique de l'opération, synthétisant l'ensemble des actions menées et l'évolution des indicateurs sur la période 2015-2017.	31/12/2018
							Subvention 2	44 363,00 €	50,00	22 200,00 €		
							Subvention 3	45 821,00 €	50,00	23 000,00 €		
Sommes pour la LP 24			2 587 935,35 €	1 563 360,00 €								
15C88018	Non	2015	24	88	ASSOCIATION JEUNESSE ET CULTURES	Mission d'animation (1 ETPT) dans le cadre de l'organisation de chantiers éducatifs d'entretien et de restauration des milieux aquatiques. SUB1 : aide animation 2015 SUB2 : aide animation 2016 SUB3 : aide animation 2017 SUBFO : aide forfaitaire aux dépenses d'accompagnement	Forfait			15 000,00 €		
							Subvention 1	60 000,00 €	33,30	20 000,00 €	Fourniture à l'Agence de l'eau d'un rapport global critique de l'opération, synthétisant l'ensemble des actions menées et l'évolution des indicateurs sur la période 2015-2017.	31/12/2018
							Subvention 2	60 000,00 €	33,30	20 000,00 €		
							Subvention 3	60 000,00 €	33,30	20 000,00 €		
Sommes pour la LP 25			1 315 384,00 €	444 300,00 €								
15C92002	Non	2015	24	92	IRSTEA	Etude sur l'évolution des débits futurs sur le bassin du Rhin en contexte de changement climatique s'appuyant sur les simulations climatiques issues du 5ème rapport du GIEC	Subvention	159 665,35 €	50,00	79 900,00 €		
15C54008	Non	2015	25	54	CC PAYS COLOMBEY SUD TOULOIS	Etude sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable	Subvention	90 000,00 €	70,00	63 000,00 €		
15C68001	Non	2015	25	68	CNE DE SAINTE-CROIX-AUX-MINES	Travaux d'extension de la capacité de traitement de la source Haffner à Sainte Marie aux Mines (Complément à l'aide 14C68109-PART SUR)	Solidarité Urbain/Rural	214 504,00 €	25,43	54 600,00 €		
15C88007	Non	2015	25	88	CNE DE PROVENCHERES-SUR-FAVE	Construction d'une station de traitement et mise en place des conduites de liaison nécessaires dans le cadre du projet d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée	Solidarité Urbain/Rural	505 440,00 €	29,60	149 700,00 €		
							Subvention	505 440,00 €	35,00	177 000,00 €		
							Sommes pour la LP 29			361 042,00 €	289 000,00 €	
15C57020	Non	2015	29	57	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE	Animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin houiller sur la période 01/10/2014 au 30/09/2017 (1 ETPT). SUB1 = aide aux dépenses salariales de la 1ère année SUB2 = aide aux dépenses salariales de la 2ème année SUB3 = aide aux dépenses salariales de la 3ème année SUBFO = aide forfaitaire aux dépenses d'accompagnement	Forfait			15 000,00 €		
							Subvention 1	60 000,00 €	70,00	42 000,00 €		
							Subvention 2	60 000,00 €	70,00	42 000,00 €		
							Subvention 3	60 000,00 €	70,00	42 000,00 €		
15C68008	Non	2015	29	68	DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN	Missions d'Animation du SAGE de la Doller et du SAGE de la Lauch (du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2017) SUB 1: Année 2014-2015 SUB 2: Année 2015-2016 SUB 3: Année 2016-2017 SUBFO: Forfaits d'accompagnement pour les 3 années	Forfait	15 000,00 €	100,00	15 000,00 €	Le mandatement du solde de l'aide est lié à la fourniture à l'agence de l'eau, avant le 31 décembre 2018, d'un rapport global critique de l'opération synthétisant l'ensemble des actions menées et l'évolution des indicateurs sur la période couverte par l'aide.	31/12/2018
							Subvention 1	54 255,00 €	80,00	43 500,00 €		
							Subvention 2	55 340,00 €	80,00	44 300,00 €		
							Subvention 3	56 447,00 €	80,00	45 200,00 €		
Sommes pour la LP 29			361 042,00 €	289 000,00 €								
15C92001	Non	2015	33	92	HAMAP	Alimentation en eau et assainissement du village de Margot à Pilate en Haïti.	Subvention	303 000,00 €	19,00	58 500,00 €		
Sommes pour la LP 33			303 000,00 €	58 500,00 €								
Sommes totales :								14 009 644,35 €		6 760 147,00 €		